



HAL
open science

La défense nationale avant 1914, une utopie institutionnelle ?

Philippe Vial

► **To cite this version:**

Philippe Vial. La défense nationale avant 1914, une utopie institutionnelle?. Revue d'histoire maritime, 2015, 20, pp.269-293. 10.70551/JTPO3443 . hal-04922805

HAL Id: hal-04922805

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-04922805v1>

Submitted on 31 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

numéro

20

*Revue d'***HISTOIRE** **MARITIME**

Histoire maritime
Outre-mer
Relations Internationales

*La Marine nationale
et la Première Guerre mondiale :
une histoire à redécouvrir*

Il Vial : 979-10-231-1218-4



Il reste encore beaucoup de travaux à réaliser pour mieux connaître l'histoire de la Marine française au cours de la Grande Guerre. Trois domaines d'approche ont été privilégiés. Le premier présente deux études consacrées aux combats sur mer, d'un côté avec les torpilleurs et contre-torpilleurs de la Zone des armées du Nord, de l'autre à travers les difficultés rencontrées par les pré-dreadnoughts dans les Dardanelles, cette dernière contribution méritant d'être considérée comme un modèle d'étude technique. Le second a déjà été davantage abordé : comment les opérations d'ensemble ont-elles été dirigées aussi bien pour défendre le littoral que pour mener la guerre sous-marine, cependant que la manière dont la coopération du Comité des armateurs de France a été mise en œuvre, avec plus ou moins de bonheur, est très clairement analysée. En troisième lieu, et cela est novateur, il s'agissait de savoir comment les écrivains et les peintres ont représenté la Marine nationale durant le conflit. Le regard ne devait cependant pas rester hexagonal : c'est pourquoi deux contributions, l'une anglaise, l'autre allemande, sont venues montrer comment notre Marine, ses capacités ou faiblesses et son action ont été vues – essentiellement avant le conflit lui-même – à partir des points de vue de notre principal allié comme de notre principal ennemi.

En varia, J. B. Hattendorf explique pourquoi et comment il a mis en œuvre, dirigé et réalisé l'Oxford Encyclopedia of Maritime History, qui est aujourd'hui l'ouvrage de référence dans le domaine de l'histoire maritime. Autour des traversées de l'Atlantique au xvii^e siècle par le père Dutertre ou des voyages dans les mondes océaniques de Mathieu de Genne au xviii^e siècle, ce sont les conditions des voyages maritimes mais aussi de la découverte d'autres mondes qui sont analysées, cependant que l'étude des bâtiments architecturaux permettant le transit des émigrants à la fin du xix^e et dans la première moitié du xx^e siècle ouvre des horizons inattendus. Enfin, nous sommes ramenés à proximité de la Grande Guerre par l'étude des tentatives pour mettre sur pied une organisation unique de Défense nationale avant 1914. On ajoutera qu'une position de thèse nous permet d'aborder la question du rôle et de l'attitude des amiraux durant le gouvernement de Vichy, tandis que deux autres approfondissent l'une les problèmes de la citoyenneté à Marseille au xviii^e siècle, l'autre l'essor et la chute irrémédiable de la pêche industrielle rochelaise au xx^e siècle.

Tout cela montre le caractère novateur de la Revue d'histoire maritime. Le renouvellement est encore accru par de nombreux comptes rendus et par la publication d'une nouvelle liste de mémoires de masters et de thèses récemment soutenus dans les universités de notre pays.

*Revue d'***HISTOIRE**
MARITIME
n° 20 • 2015/1

**La Marine nationale et la
Première Guerre mondiale :
une histoire à redécouvrir**

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2015
© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN PAPIER : 978-2-84050-988-2

PDF COMPLET : 979-10-231-1203-0

PDF À L'ARTICLE :

I Preneuf Vaisset Vial : 979-10-231-1204-7

I a Billard Delumeau Grinnaert : 979-10-231-1205-4

I a Gomez : 979-10-231-1206-1

I b Vaisset Preneuf : 979-10-231-1207-8

I b Borde : 979-10-231-1208-5

I b Boulard : 979-10-231-1209-2

I c Martin : 979-10-231-1210-8

I c Epkenhans : 979-10-231-1211-5

I d Bruneau : 979-10-231-1212-2

I d Robichon : 979-10-231-1213-9

II Hattendorf : 979-10-231-1214-6

II Roulet : 979-10-231-1215-3

II Boer : 979-10-231-1216-0

II Bosser : 979-10-231-1217-7

II Vial : 979-10-231-1218-4

III Xambo : 979-10-231-1219-1

III Moulinier : 979-10-231-1220-7

III Girardin Thibeaud : 979-10-231-1221-4

Mise en page d'Emmanuel Marc Dubois,
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

fax : (33)(0)1 53 10 57 66

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

SOMMAIRE

Éditorial

Jean-Pierre Poussou..... 7

I. DOSSIER

LA MARINE NATIONALE ET LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE : UNE HISTOIRE À REDÉCOUVRIR

La Marine nationale et la Première Guerre mondiale : une histoire à redécouvrir
Jean de Préneuf, Thomas Vaisset et Philippe Vial..... 15

COMBATTRE À LA MER

Les Dardanelles ou la fin de l'illusion des prédreadnoughts : l'apport de la
modélisation informatique
Jean-Yves Billard, Isabelle Delumeau et François Grinnaert 25

« Tranchées mouvantes... » : vivre et combattre sur les torpilleurs
et contre-torpilleurs de la Zone des armées du Nord
Olivier Gomez..... 43

LA GUERRE SUR MER : ENJEUX ET STRATÉGIES DE POUVOIR

Le Parlement, la Marine et la création de la direction de la guerre sous-marine,
1914-1917
Thomas Vaisset et Jean de Préneuf..... 67

Le Comité central des armateurs de France face aux enjeux de la guerre maritime
Christian Borde 91

La défense littorale pendant la Grande Guerre : un laboratoire interarmées ?
Emmanuel Boulard 103

LA MARINE NATIONALE AU MIROIR DES AMIS ET DES ENNEMIS

La Marine nationale française vue par l'amiral Fisher : entre rival au long cours
et allié inutile
Christopher Martin..... 119

La flotte allemande de haute mer et la Marine française de la fin du XIX^e siècle
à la Première Guerre mondiale
Michael Epkenhans..... 143

COMMÉMORER ET REPRÉSENTER

La Marine française dans la Grande Guerre à l'épreuve de la littérature Jean-Baptiste Bruneau	157
Les missions Marine en 1917-1918 François Robichon.....	177

II

VARIA

L'histoire maritime, l'histoire de la science de la navigation et l' <i>Oxford Encyclopedia of Maritime History</i> John B. Hattendorf	195
Dire et raconter la traversée de l'Atlantique au xviii ^e siècle : les trois voyages de Jean-Baptiste Dutertre aux Antilles (1640-1656) Éric Roulet.....	205
4 Parcourir, observer et décrire le monde : le journal du <i>Voyage aux Indes orientales</i> de Mathieu de Gennez et la construction des savoirs par les navigateurs au siècle des Lumières Claire Boër	229
Pour une histoire architecturale des bâtiments de transit (1849-1934) Anne Bosser.....	249
La Défense nationale avant 1914, une utopie institutionnelle ? Philippe Vial.....	269

III

CHRONIQUE

« Vuyder la ville » : la fabrique de la citadinité dans un port méditerranéen (Marseille, 1660-1710) Position de thèse de Jean-Baptiste Xambo	297
L'essor et le déclin de la pêche industrielle à La Rochelle entre 1871 et 1994 Position de thèse d'Henri Moulinier	305
Des amiraux au service de Vichy Position de thèse d'Odile Girardin-Thibeaud	313
Listes des masters d'histoire maritime soutenus dans les universités françaises en 2012, 2013 et 2014 (suite).....	323

IV
COMPTES RENDUS

Bernard Michon, <i>Le Port de Nantes au XVIII^e siècle, construction d'une aire portuaire</i>	329
Gérard Le Bouëdec (dir.), <i>L'Asie, la mer, le monde. Au temps des Compagnies des Indes</i>	333
« Les grands ports mondiaux », numéro spécial de <i>Questions internationales</i>	336
Michèle Battesti (dir.), <i>La Piraterie au fil de l'histoire : un défi pour l'État</i>	339
« En mer avec les pirates et les corsaires », n° 9 du <i>Figaro Histoire</i>	343
Antonella Alimento, <i>War, Trade and Neutrality: Europe and the Mediterranean in the seventeenth and eighteenth centuries</i>	345
Alain Blondy, avec la collaboration de Xavier Labat Saint Vincent, <i>Malte et Marseille au XVIII^e siècle</i>	349
Collection Histoire maritime	353

ÉDITORIAL

Jean-Pierre Poussou

Comme nous le pratiquons, le présent numéro de la *Revue d'histoire maritime* est construit autour d'un dossier : « La Marine nationale et la Première Guerre mondiale : une histoire à redécouvrir » ; à ce dossier s'ajoutent, en *Varia*, un ensemble de cinq contributions, ainsi que la chronique (listes de travaux venus à soutenance et positions de thèses), et les comptes rendus, soit un découpage classique, ce qui n'est pas le cas du contenu du numéro, à commencer par le dossier, fort de dix textes.

Même si c'est sa tâche primordiale, ce qui a parfois été oublié, le Service historique de la Défense (SHD) n'a pas simplement pour but de rassembler les archives concernant celle-ci, de les organiser et de les mettre au service du public, non seulement au centre national installé au château de Vincennes, que connaissent bien les chercheurs, mais aussi dans les dépôts provinciaux qui se trouvent, pour la Marine, à Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon, il lui revient également de rédiger, à la demande de l'état-major, des études et de valoriser les fonds dont il a la charge. C'est dans ce cadre que Thomas Vaisset et Philippe Vial, qui appartiennent au SHD, et Jean Martinant de Préneuf, actuellement maître de conférences à l'université Charles-de-Gaulle-Lille III mais qui fut auparavant membre du SHD, ont proposé de diriger et coordonner un dossier consacré à notre Marine nationale durant la Première Guerre mondiale, ce qu'avec raison ils ont appelé « une histoire à redécouvrir ».

Il en est résulté neuf contributions, que nous publions ici, précédées d'un texte de synthèse qui invite à redécouvrir cette histoire sans aucun doute quelque peu délaissée, et à en apprécier aussi bien l'historiographie que les enjeux et les approches. Il s'agissait également, bien évidemment, de se situer dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre et, ce faisant, de répondre à un enjeu historiographique : si, outre-Manche, voire aux États-Unis, les historiens mettent volontiers en valeur le rôle des marines britannique et américaine, il n'en va pas de même pour la Marine nationale qui se voit créditer au mieux d'une participation mineure. L'historiographie française n'a pas été beaucoup plus généreuse. Pis encore, un auteur aussi connu que Paul Kennedy va même

jusqu'à oublier « le rôle de la Marine française dans l'adoption décisive des convois par les Alliés », thème dont on peut regretter au passage qu'il soit absent du présent dossier. Pour les coordonnateurs, un deuxième objectif était d'inciter à aborder l'étude de ce conflit sous l'angle de la globalité, en cherchant également quelles avaient été les retombées de notre activité maritime sur la société française, le troisième étant de mettre l'accent sur des aspects plus proprement techniques. Il s'agissait enfin de connaître les enjeux de pouvoir liés à la Marine nationale, qu'ils soient internes au pouvoir politique ou en lien avec l'armement en général.

8 Les contributions ont été regroupées en quatre thèmes : combattre à la mer ; la guerre sur mer : enjeux et stratégies de pouvoir ; la Marine nationale au miroir des amis et ennemis ; commémorer et représenter. Le premier est sans aucun doute le plus fondamental puisqu'il s'agit d'étudier la Marine au combat, thème extrêmement vaste qui aurait pu constituer à lui seul un dossier. D'un côté, avec O. Gomez, c'est l'action des torpilleurs et contre-torpilleurs dans la Zone des armées du Nord contre les torpilleurs et sous-marins allemands basés en Belgique, qui est analysée ; l'auteur montre, ce qui est nouveau, quelle fut l'expérience combattante en mer au cours de cette « petite guerre » menée dans des conditions souvent éprouvantes, notamment par suite des patrouilles et engagements nocturnes. De l'autre, nous disposons, ce qui est très rare, d'une véritable étude technique, réalisée par une équipe d'enseignants à l'École navale de Brest – I. Delumeau, J.-Y. Billard, F. Grinnaert –, qui nous apporte un texte très innovant puisqu'à partir de la modélisation informatique les auteurs de ce texte nous expliquent pourquoi, « au feu des Dardanelles », les pré-dreadnoughts français et britanniques ont échoué, ce qui contribua puissamment au revers que représenta cette opération et conduisit au retrait du Premier Lord de l'Amirauté, Winston Churchill ; grâce aux méthodes de l'archéologie expérimentale, on voit le poids qu'ont joué les défauts techniques dans l'échec de l'opération. C'est très neuf et très stimulant. À certains égards, la contribution d'E. Boulard, qui figure dans le second thème, aurait pu figurer dans le précédent puisqu'il s'agit de la bataille livrée dans les eaux côtières contre la flotte sous-marine allemande, mais l'auteur n'est pas tourné vers les combats proprement dit : son but est de souligner que, par un dépassement indispensable de la guerre des Armes, le conflit a obligé à la coopération sous peine de ne pouvoir faire face à la menace. Il s'agit à la fois d'un enjeu de pouvoir et de l'organisation et du déploiement de la défense littorale, questions bien peu connues jusqu'ici et que ses travaux de thèse l'ont amené à maîtriser. Avec Th. Vaisset et J. de Préneuf, nous nous situons au contraire au niveau du ministère lui-même : comment la Marine, le gouvernement et le Parlement se sont-ils affrontés et ont-ils collaboré pour diriger la guerre sous-marine ?

En fait, on eut à la fois la « dictature ministérielle » et la prédominance du Parlement sur l'état-major, le tout aboutissant à la création d'une direction générale indépendante de celui-ci. De collaboration, il est également question avec C. Borde, mais cette fois à propos de l'attitude du « Comité central des armateurs de France face aux enjeux de la guerre maritime » et de ses rapports avec l'État. Le lobbying des armateurs ne cessa pas, les affrontements non plus ; on en arriva, néanmoins, à la fin de la guerre, à un compromis.

Nous quittons le territoire hexagonal pour apprendre comment notre Marine était perçue à l'étranger. Tout ne pouvant être traité, le choix est bon puisque nous avons d'un côté, avec C. Martin, le regard du principal dirigeant de la *Royal Navy* au début du xx^e siècle John A. Fisher, de l'autre, avec M. Epkenhans, un exposé de la manière dont la Marine allemande considérait les problèmes que pouvait lui poser la Marine française. Pour être intéressant, le texte de ce dernier a le défaut de s'arrêter au moment du conflit, et de n'aborder celui-ci que d'une manière très limitée, se situant ainsi presque en dehors du dossier. L'idée principale en est que nos voisins et ennemis ne prêtèrent qu'une attention limitée à notre Marine. Quant aux points de vue exprimés par Fisher, le moins que l'on puisse dire, c'est que le regard de notre principal allié était particulièrement décapant ; mais si ce texte est roboratif et très éclairant quant aux opinions existant outre-Manche, il a également le défaut de n'aborder que très peu le temps de la guerre lui-même. En un sens, cela fait contraste avec les représentations par les peintres de notre flotte de guerre ! Car F. Robichon attise notre curiosité en nous montrant comment, en plein conflit, cette vieille tradition des peintres de la Marine a été utilisée de manière tout à fait neuve puisque, si des peintres avaient été envoyés aux armées en 1916, la Marine avait été oubliée, ce qui fut réparé en 1917. Pour sa part, J.-B. Bruneau montre à travers les romans et essais consacrés à la guerre sur mer, un ensemble trop délaissé jusqu'ici, le regard souvent aigu que ceux qui écrivaient – et qui étaient souvent des hommes du métier – portèrent sur cette arme durant le conflit. Pour lui, la guerre sur mer entre 1914 et 1918, cesse d'être, comme c'est le cas à travers l'œuvre de G. G. Toudouze, « prétexte à l'aventure », ou de se limiter à une littérature de justification de l'action de la Marine » – P. Chack, L. Guichard – pour atteindre des réalités plus complexes, notamment celle de la vie des combattants en mer qu'évoquait plus haut dans ce numéro O. Gomez.

Aussi bien les diverses contributions que le texte de présentation du dossier, indiquent des pistes, soulignent les lacunes des recherches entreprises jusqu'à présent, et proposent une série d'axes pour les travaux à venir, ce qui est extrêmement précieux et sera très utile. On me permettra d'y ajouter l'idée qu'il faudrait aussi mieux scruter la manière dont, par delà les différences de sources, voire de méthodes, les historiens des pays étrangers ont abordé, tout

particulièrement au Royaume-Uni et aux États-Unis, l'étude de leurs Marines nationales à l'approche de la Grande Guerre, durant celle-ci, et au lendemain du conflit.

Parmi les cinq articles faisant partie des *Varia*, l'un d'entre eux peut se rattacher au dossier même s'il se situe en amont de celui-ci : c'est celui de Ph. Vial qui montre comment est née, avant 1914, dans l'esprit d'Henri Jung et de Gaston Moch, l'idée d'une Défense nationale unifiée, pour laquelle s'est battu Adolphe Messimy. À l'image de la Grande-Bretagne, la France s'est dotée en 1905 d'un organisme unique, le Conseil supérieur de la Défense nationale, mais son fonctionnement fut très médiocre. Messimy avait espéré une relance grâce à la réforme de 1911, mais ce ne fut pas le cas. Il est significatif pour nous que dans les débats qui furent les siens, notamment pour la défense des côtes et l'outremer, ne figuraient pas les marins ! D'ailleurs, Castex ne s'y intéressa pas. L'armée de terre resta donc tout à fait prédominante.

10

Deux autres textes concernent la navigation. À travers les voyages aux Antilles du père Dutertre, au milieu du XVII^e siècle, É. Roulet évoque les conditions des passagers, montre à quel point le monde maritime leur paraît étrange et souligne la rudesse de la vie de marin. La traversée est un moment particulièrement éprouvant qui oblige chacun à puiser de profondes ressources en lui-même, l'intérêt du texte de Dutertre étant son caractère précis, loin du romanesque. Avec Mathieu de Gennes, dont les écrits sont analysés par C. Boër, il s'agit de tout autre chose : une nouvelle manière de voir qui correspond à l'émergence, au XVIII^e siècle, des sciences de l'homme, et débouche sur la mise en valeur de la diversité du monde et des humains. Dès le début des voyages transatlantiques, les déplacements humains se sont multipliés, atteignant une ampleur inusitée avec la traite atlantique des noirs d'un côté, l'émigration européenne aux États-Unis de l'autre, la première aux XVII^e et XVIII^e siècles, la seconde dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et au début du XX^e. Celle-ci était une réelle opportunité pour les grandes compagnies de navigation qui venaient de se constituer mais elles se trouvèrent confrontées à un problème matériel précis : comment organiser les ultimes lieux de transit pour émigrants ? La solution fut recherchée soit dans la construction d'hôtels adaptés à cette fonction, soit – en Grande-Bretagne – dans la construction de grands dépôts pour émigrants. C'est à l'histoire architecturale de ces bâtiments de transit que s'est consacrée A. Bosser, auteur d'un texte qui retiendra par son originalité.

Enfin, nous avons eu la chance que l'un des grands maîtres actuels de l'histoire maritime, John B. Hattendorf, nous confie le texte d'une conférence dans laquelle il a présenté l'*Oxford Encyclopedia of Maritime History* qu'il a dirigée. Il a voulu cet ouvrage pour rompre avec ce qu'il considère comme un enfermement de la plupart des spécialistes anglo-saxons d'histoire maritime, lesquels se

cantonnent pour la plupart à un domaine précis, sans guère se préoccuper de l'histoire globale, et ont du mal à participer à des démarches pluridisciplinaires, voire à se situer dans le cadre de vues transversales de l'histoire maritime. Il fut d'ailleurs douloureusement étonné par le refus premier d'une partie des collaborateurs pressentis à dépasser leur pré carré habituel. L'enjeu était donc de réaliser un ouvrage global, refusant l'histoire fragmentée pratiquée jusque-là, et fournissant un ouvrage de référence concernant tous les domaines de la science maritime sous le prisme de l'approche historique. La réalisation fut difficile à mettre en œuvre – il ne nous le cache pas – mais nous pouvons dire aujourd'hui que la réussite est totale, ce qui n'en rend que plus précieuse la publication de son texte.

La chronique a été nourrie grâce à la collaboration de plusieurs universités qui nous ont envoyé des listes de soutenances de masters ou de thèses. Il s'y est ajouté trois positions de thèse dont la soutenance vient tout juste de survenir et, bien entendu, plusieurs comptes rendus.

II

Varia

LA DÉFENSE NATIONALE AVANT 1914, UNE UTOPIE INSTITUTIONNELLE ?

Philippe Vial
(SHD – UMR IRICE)

En France, un siècle après le déclenchement du premier conflit mondial, la conduite des opérations militaires, est nécessairement globale et intégrée¹. « Chef des armées », le président de la République est assisté d'un État-major particulier, tandis que le Premier ministre est « responsable de la défense nationale » avec l'appui d'un cabinet militaire. Depuis les débuts de la Cinquième République, il n'y a plus ni ministres, ni ministère de la Guerre ou de la Marine, mais un unique ministre à la tête d'un ministère unifié, devenu en 1974 celui de la Défense. Et si chaque armée possède encore son chef d'État-major, tous sont clairement subordonnés au chef d'État-major des armées. Le futur siège du ministère de la Défense, dont la construction s'achève sur le site de Balard, reflètera cette organisation intégrée, devenue aujourd'hui une évidence.

Elle n'en est pas une en 1914². Si le président de la République « dispose de la force armée », il n'a aucun rôle décisionnel en matière de défense. Sa « maison militaire » n'est pas un État-major particulier. De même, le président du Conseil n'a pas de cabinet militaire : dénué d'existence juridique propre, il n'a aucune responsabilité précise en matière de défense. Celle-ci est portée par l'ensemble du gouvernement, spécialement par les ministres à dimension militaire que sont ceux des Colonies, de la Marine et surtout de la Guerre. Les deux derniers actionnent depuis la fin du XIX^e siècle un chef d'État-major général, dont le pouvoir est équilibré par celui du vice-président du conseil supérieur de leur ministère.

Ce constat ne manque pas d'étonner : le conflit précédent n'avait-il pas suscité la constitution d'un Gouvernement de la Défense nationale ? Et la défaite finalement concédée n'avait-elle pas inscrit durablement à l'horizon la perspective de la Revanche ? De fait, entre 1871 et 1914, l'organisation de la défense est un enjeu politique essentiel et un thème récurrent du débat public. Pourtant, rien ne semble avoir fondamentalement changé sur le plan

1 Louis Gautier, *La Défense de la France après la guerre froide*, Paris, PUF, 2010.

2 Claude Carré, *Histoire du ministère de la Défense*, Paris, Lavauzelle/CEHD, 2001.

institutionnel quand la guerre de nouveau éclate. Ce hiatus n'a pas interpellé les historiens jusqu'à présent : la défense nationale – dans la triple dimension institutionnelle où nous l'entendons aujourd'hui, à la fois interarmées, ministérielle et interministérielle – est rarement envisagée dans sa globalité.

Est-ce à dire qu'elle n'est encore qu'une utopie en 1914 ? En dépit des limites d'une exploration qui commence seulement, il est aujourd'hui possible d'offrir une première réponse d'ensemble, dans le prolongement des recherches pionnières d'Emmanuel Boulard³. Elle incite à relativiser sérieusement l'idée d'un statu quo⁴. Le choc de la Première, et surtout de la Seconde Guerre mondiale, n'a pas été aussi fondateur qu'on l'a longtemps cru⁵ : dès avant 1914, la perspective d'une institutionnalisation de la défense nationale a émergé, débouchant sur la création d'un conseil supérieur éponyme en avril 1906. Désormais, des voix qualifiées appellent, en effet, à la mise en place d'un État-major et d'un ministère dédiés. Dans ce concert, la parole des marins semble singulièrement absente, alors même que la question de la défense des côtes ou de celle des colonies a été décisive dans la cristallisation du débat. Ce hiatus ne manque pas d'interroger au regard de la position marginale qui est celle de la Marine pendant le premier conflit mondial.

270

LE TEMPS DES PIONNIERS (1870-1900)

En dépit de son nom, le Gouvernement de la Défense nationale n'a pas marqué une rupture institutionnelle en matière d'organisation militaire. C'est « une vision interarmées de circonstance » qui a prévalu⁶. Il n'est donc pas étonnant qu'elle soit restée sans suites dans l'immédiat, d'autant que le bilan militaire du gouvernement est sévèrement critiqué, état de fait qui perdura jusqu'à la Grande Guerre⁷. La priorité était ailleurs, dans la reconstruction et la modernisation de cette Armée – de terre – si lourdement battue⁸. Or elles ne se

3 Emmanuel Boulard, *La Défense des côtes : une histoire interarmées (1815-1973)*, thèse d'histoire, université Paris-Sorbonne, 2013, en particulier p. 98-99, 285-288 et 296.

4 L'existence du Conseil supérieur de la Défense nationale est ainsi parfois encore ignorée même des meilleurs spécialistes tel Hew Strachan, « Stratégie », dans Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Hachette, 2004, p. 422-423.

5 Bernard Chantebout, *L'Organisation générale de la défense nationale en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, LGDJ, 1967, p. 6 sq.

6 E. Boulard, *La Défense des côtes...*, *op. cit.*, p. 98.

7 *Ibid.*, p. 99.

8 Jean-Charles Jauffret, *Parlement, gouvernement, commandement : l'armée de métier sous la Troisième République, 1871-1914*, Vincennes, Service historique de l'armée de Terre, 1987 ; Jean-François Chanet, *Vers l'armée nouvelle : République conservatrice et réforme militaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006. Les forces terrestres sont à l'époque désignées comme « l'Armée », sans plus de précision, par opposition à la « Marine ».

firent pas sans mal. Si l'absence d'un État-major général, à l'instar de celui dont disposait Moltke, est identifiée comme l'une des raisons de la défaite, il y a loin de la coupe aux lèvres⁹ : il faut une vingtaine d'années pour aboutir, et toute la détermination de Freycinet, premier civil à recevoir le portefeuille de la Guerre à la fin des années 1880¹⁰. De manière révélatrice, alors qu'il a été aux côtés de Gambetta l'incarnation de la défense nationale en 1870-1871, il ne cherche pas à lui donner une traduction institutionnelle durant son long passage rue Saint-Dominique de 1888 à 1893.

Pourtant, c'est à cette époque qu'apparaissent les premières propositions jusqu'ici connues visant à la mise en place d'une organisation militaire unifiée. Elles ont en commun d'être portées par deux officiers, ayant chacun renoncé au métier des armes pour embrasser une carrière à la charnière de la politique et de l'écriture. Saint-cyrien et officier du corps d'État-major, ancien collaborateur de Gambetta au moment de la Défense nationale, puis de Boulanger ministre de la Guerre, le général de division Henri Lung quitte le service actif en 1893 pour devenir député¹¹. Polytechnicien et artilleur, le capitaine Gaston Moch n'est lui qu'un officier subalterne quand il pose le képi en 1894¹². Père de Jules Moch, futur ministre socialiste de la Défense en 1950-1951, il ne brigua jamais aucun mandat électif. Mais il fréquenta des cercles intellectuels et politiques de gauche, s'engagea en faveur de Dreyfus, et devint l'un des inspireurs militaires de Jaurès.

Dans les pas de Gambetta : la vision politico-militaire du général lung

Lung et Moch incarnent chacun l'une des deux visions à partir desquelles prend corps la nécessité d'une organisation intégrée de la défense nationale. Le général y vient par le biais d'une réflexion d'abord politique qui, dans le prolongement de celle de Clausewitz, entend dépasser une approche seulement militaire de la guerre¹³. Comme l'a montré Benoît Durieux, la *Formule* – ainsi

9 Philippe Vial, *La Mesure d'une influence. Les chefs militaires et la politique extérieure de la France à l'époque républicaine*, thèse d'histoire, université Panthéon-Sorbonne, 2008, p. 313-323.

10 Charles de Freycinet, *Souvenirs. 1878-1893*, Paris, Ch. Delagrave, t. 2, 1913, chap. XII : « Progrès et déclin du boulangisme. – Le centenaire de la Révolution française. – Réformes militaires » ; <<http://www.annales.org/archives/x/souvenirs.html>> (consulté le 21 juin 2014).

11 « Henri Lung (1833-1896) », dans Jean Jolly (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français ; notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940*, Paris, PUF, 1960-1977, 8 vol. ; notice biographique en ligne sur <http://www.assembleenationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=3951> (consultée le 15 juin 2014).

12 Paul-Henri Bourrelier, « Gaston Moch, polytechnicien combattant de la paix », *Annales des Mines – Réalités industrielles*, n° 3, août 2008, p. 48-61.

13 Son engagement s'appuie sur une lecture globale de l'œuvre du général prussien : voir Benoît Durieux, *Clausewitz et la réflexion sur la guerre en France, 1807-2007*, thèse d'histoire, École pratique des hautes études, 2007, p. 193-195, 361-362 et 369-370.

que la désignera Raymond Aron¹⁴ – est encore peu connue en France jusqu'en 1914. Seuls des esprits pionniers, comme Lung, sont convaincus que « la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens ». C'est donc dans le cadre d'une vision globale de ce qu'est la guerre et de la manière dont la France doit s'y préparer, que le général en arrive à proposer la création d'un « ministère de la Défense nationale ».

Il développe sa vision dans le cadre de deux livres aux titres révélateurs, parus peu avant son entrée en politique. Publié en 1890, *Stratégie, tactique et politique* s'inscrit dans le prolongement de *La Guerre et la société*, paru l'année précédente, dont il reprend le titre en frontispice. De fait, il en constituait initialement l'une des parties¹⁵. À l'inverse, le second ouvrage, *La République et l'Armée*, édité en 1892, est dès le départ un tout autonome¹⁶. Mais, en dépit de titres très généraux, ils sont tous deux imprégnés du souvenir de 1870. Comprendre le pourquoi de la défaite, trouver le moyen d'éviter son retour, voilà les piliers de l'entreprise initiée par Lung. Ces deux nouveaux ouvrages prennent la suite de ceux, nombreux, qu'il a publiés sur le sujet, soit en analysant à chaud la défaite, soit en cherchant outre-Rhin, ou dans les succès militaires de la Révolution française, les clés du renouveau.

272

Lung vise cette fois à aller plus loin. Grâce à une démarche méthodique, il entend renouveler l'analyse du problème que pose la défense de la nation. « On a commencé et l'on a continué à faire la guerre sans l'avoir même définie », constate l'auteur en ouverture de *Stratégie, tactique et politique*. Certes « quelques écrivains, Jomini, Clausewitz, Proudhon [ont] bien entrevu la complexité du phénomène et la connexité de ses multiples manifestations ». Mais, regrette le général, « ils n'en ont pas déterminé les conditions d'être¹⁷ ». C'est l'objectif qu'il s'était donné en écrivant *La Guerre et la société*. Un an plus tard, son nouvel ouvrage entend achever l'effort en se consacrant aux « applications de la science de la guerre » que sont la tactique et la stratégie¹⁸.

Dans sa conclusion, Lung ose, pour la première fois, l'idée radicale d'une unification des structures de commandement. « Scientifiquement, il n'y a pas deux territoires, comme il n'y a pas deux défenses. Le territoire national est partout où flotte le drapeau tricolore. Par conséquent, au point de vue scientifique, il ne devrait y avoir qu'un État-major général ». Et de détailler sa composition en note : « il comprendrait quatre sections : l'une, pour les

14 Raymond Aron, *Penser la guerre, Clausewitz*, Paris, Gallimard, 1976, t. 1, p. 169-177.

15 Henri lung (général), *La Guerre et la société*, Paris, Berger-Levrault, 1889 ; *id.*, *Stratégie, tactique et politique*, Paris, Charpentier et C^e, 1890. Pour le détail de l'articulation entre les deux livres, voir *Stratégie...*, *op. cit.*, p. 5-6.

16 Henri lung (général), *La République et l'Armée*, Paris, G. Charpentier et E. Fasquelle, 1892.

17 H. lung, *Stratégie...*, *op. cit.*, p. 6.

18 *Ibid.*, p. 10.

opérations des armées de terre ; la seconde, pour la défense du territoire, le gouvernement des places, etc. ; la troisième, pour les opérations des flottes ; la quatrième, pour les colonies et les protectorats¹⁹ ». On le voit, les propositions du général restent très sommaires. S'il se situe bien dans la logique d'un État-major unifié, il en réduit le périmètre, pour l'essentiel, à la dimension des opérations. Et, même dans ce cadre, il s'agit moins d'une interarmisation que d'une juxtaposition.

Formulées dès 1890, ces propositions ne sont pas détaillées davantage dans *La République et l'Armée*. Mais, deux ans plus tard, ce nouvel ouvrage apporte une innovation majeure. Il porte le problème au niveau politique, proposant pour la première fois l'institution d'un ministre de la Défense nationale. Iung s'appuie pour cela sur l'héritage de celui qu'il a servi aux heures héroïques de 1870, devenu depuis une icône républicaine :

J'ai toujours cru avec Gambetta [...] et je crois encore à la possibilité et à la nécessité d'un ministre civil de la Défense nationale, ayant sous sa haute direction deux spécialistes, l'un à la Guerre, l'autre à la Marine, avec un seul État-major de terre et de mer, travaillant isolément, à l'hôtel de la Légion d'honneur actuel, par exemple²⁰.

Une proposition de localisation qui aujourd'hui ne manque pas de sel puisque, depuis 1998, le grand chancelier de l'Ordre, qui réside toujours au palais de Salm, est un ancien chef d'État-major des armées²¹... Surtout, l'ensemble de ces propositions tranche par leur modernité : ce n'est pas avant la fin du second conflit mondial qu'est créé un État-major interarmées²². Et voilà quelques années seulement que le ministre de la Guerre n'est plus systématiquement un officier général²³... On l'a dit, l'homme de la rupture, Freycinet, est lui aussi un ancien proche de Gambetta. Toujours ministre au moment où Iung publie son ouvrage, il est régulièrement suspecté de vouloir instaurer un ministère militaire unique²⁴.

19 *Ibid.*, p. 304.

20 H. Iung, *La République...*, *op. cit.*, p. 322, mais aussi p. 331.

21 « Liste des grands chanceliers depuis la création de l'institution » ; « Le palais de Salm » : <<http://www.legiondhonneur.fr/shared/fr/institution/finstitution.html>> (consulté le 22 juin 2014).

22 P. Vial, *La Mesure d'une influence...*, *op. cit.*, p. 359-380.

23 *Ibid.*, p. 423-425.

24 Paul Fontin, *Guerre et Marine : essai sur l'unité de la défense nationale*, Paris/Nancy, Berger-Levrault, 1906, p. 42, n. 1 ; N. A., « L'armée de demain (Questions nationales – Réformes urgentes) – I. Le ministère de la Défense nationale (suite) », *La France de demain*, n° 8, 15 janvier 1899, p. 112-119, ici p. 118. « N. A. » est le pseudonyme d'un officier ayant voulu protéger son anonymat : *cf. infra*, n. 56.

En conclusion, le général apporte une précision importante : réitérant son souhait de voir créer « un *ministère de la Défense nationale*²⁵ », il précise que son titulaire devra s'appuyer sur « deux sous-secrétaires d'État spécialistes à la Guerre et à la Marine²⁶ ». C'est la première fois qu'est envisagée la répartition des attributions ministérielles qui prévaudra sous la Quatrième République, avant que la Cinquième ne se limite à un seul ministre militaire²⁷. Mais, différence de taille, Iung préconise la création d'un ministère unique, quand celui de la Défense devra coexister avec des ministères propres à chaque armée jusqu'en juin 1958²⁸...

Gaston Moch : un projet en premier lieu militaire et plus complet

274

Publié deux ans après *La République et l'Armée*, sous le pseudonyme de Patiens, l'ouvrage de Gaston Moch prolonge celui de Iung, dont il se réclame, tout en s'en distinguant²⁹. L'institutionnalisation de la défense nationale n'est plus l'une des conséquences de l'analyse menée par l'auteur. Étudiée dès le premier chapitre, qui lui est tout entier consacré, cette institutionnalisation est posée comme l'une des conditions nécessaires à la résolution du problème qu'entend traiter l'ouvrage³⁰. En témoigne le titre retenu par Moch, *La Défense nationale et la Défense des côtes*, qui inscrit sa réflexion dans une dynamique différente de celle de Iung, d'abord militaire avant d'être politique. Si son propos n'est pas dépourvu de considérations stratégiques, on le verra, son but est de régler en pratique la question empoisonnée de la responsabilité de la défense des côtes³¹.

Les deux auteurs se rejoignent néanmoins dans une commune volonté d'examiner sans a priori la question de la défense nationale. Elle n'est pas une, constate le capitaine, puisque constituée de l'armée et de la flotte³². Or, les deux « diffèrent l'une de l'autre par leur nature et leur mode d'action, mais pas plus que la cavalerie, par exemple, ne diffère du corps des aérostiers ».

25 En italiques dans le texte. H. Iung, *La République...*, *op. cit.*, p. 338-339.

26 On notera que, dans la tradition politico-administrative française, le « sous-secrétaire d'État » désigne, jusqu'à la Libération, ce que l'on appelle depuis un « secrétaire d'État ».

27 Philippe Vial, « 1932-1961. Unifier la défense », *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, n° 21, « La réforme perpétuelle », 2012, p. 13-27.

28 Si la formule d'un ministère militaire unique, dit de « la Défense », est adoptée pour la première fois en février 1932, elle ne s'impose définitivement qu'en juin 1958 sous le nom de « ministère des Armées ». Entretiens plusieurs types d'organisation ont été expérimentés. Initiée à l'été 1940, la formule d'un ministre de la Défense coiffant les trois ministres d'armée – Guerre, Marine, Air – devient quasiment la norme à partir de la fin de 1947. *Ibid.*

29 Patiens [Gaston Moch], *La Défense nationale et la Défense des côtes*, Berger-Levrault, 1894. L'auteur est encore officier de carrière, d'où le choix d'un pseudonyme pour échapper aux obligations du devoir de réserve propres à son statut. P.-H. Bourrellet, « Gaston Moch... », *art. cit.*, p. 50.

30 Patiens, *La Défense nationale...*, *op. cit.*, chap. 1, « La défense nationale », p. 10-29.

31 *Ibid.*, p. 10.

32 *Ibid.*, p. 15.

Une affirmation qui ne peut qu'horrifier les marins, car elle récusé le caractère décisif de la différence de milieu, ce qui justifie une autre remise en question fondamentale : l'armée et la flotte, n'hésite pas à affirmer Gaston Moch, « doivent être considérées, dans l'ensemble de notre puissance militaire, comme *deux armes*, non comme *deux armées*³³ ». Ce déni de la singularité du milieu maritime permet à l'auteur de justifier l'instauration d'« un ministère unique, le *ministère de la Défense nationale*³⁴ ». Et de détailler :

Outre les directions actuellement existantes au ministère de la Guerre (infanterie, cavalerie, artillerie et train, génie, services administratifs, poudres et salpêtres, service de santé), cet organisme comprendrait trois directions nouvelles : 1°) personnel de la flotte ; 2°) armée coloniale ; 3°) constructions navales, et travaux hydrographiques et hydrauliques³⁵.

En d'autres termes, le département de la Guerre absorberait celui de la Marine... Et, contrairement à ce que prévoyait Lung, le nouveau ministre ne serait pas épaulé par des sous-secrétaires d'État dont le domaine de compétence correspondrait à celui des anciens ministères. Par contre, Moch rejoint implicitement son prédécesseur dans sa volonté de confier par principe le poste à un civil³⁶.

C'est la première fois que sont posés les principes de ce que pourrait être l'organisation du nouveau ministère puisque Lung n'était pas entré dans ce détail. À l'inverse, son successeur se contente de reprendre quasiment mot pour mot sa vision de ce que serait l'État-major général unifié³⁷. Est ainsi proposé, là encore pour la première fois, une vision articulée qui, en tant que telle, pourrait suffire à emporter l'adhésion. Cette organisation ne sera-t-elle pas source d'une meilleure efficacité, en particulier budgétaire, comme le souligne l'auteur³⁸ ? Moch va pourtant plus loin, élevant le débat au niveau stratégique : « *le péril national est à l'est* », souligne-t-il³⁹, d'où la nécessité d'une réorientation drastique de la politique de défense, qui privilégie clairement l'Armée par rapport à la Marine. Pour réaliser cet *aggiornamento*, la nouvelle organisation militaire qu'il propose constitue un atout maître : « tout cela, un ministre de la Défense nationale peut [en effet] le penser et le dire. Un ministre de la Marine le peut difficilement, car sa fonction propre est de vouloir une Marine aussi puissante que possible⁴⁰ ».

33 *Ibid.* En italiques dans le texte.

34 *Ibid.* En italiques dans le texte.

35 *Ibid.*

36 *Ibid.*, p. 15 sq.

37 *Ibid.*, p. 17.

38 *Ibid.*, p. 17-18.

39 *Ibid.*, p. 21. En italiques dans le texte.

40 *Ibid.*, p. 29.

Comment expliquer cette cristallisation dont témoignent les ouvrages de Jung et Moch ? Sans doute est-elle à mettre en relation avec le tournant, déjà évoqué, qui se produit alors en matière d'organisation politico-militaire. Au printemps de 1887, l'affaire Schnaebelé, première grande crise avec l'Allemagne depuis 1870, a redonné corps à la perspective d'une guerre et certainement aidé l'action réformiste de Freycinet. Sous son impulsion, le chef d'État-major général est devenu le vrai chef de l'Armée et le Conseil supérieur de la Guerre a vu son rôle renforcé⁴¹. S'il faut attendre la fin de la décennie pour que la Marine connaisse une évolution similaire, des questions fondamentales se posent au sujet de son organisation ministérielle depuis l'émancipation des Colonies au printemps 1894. Le débat sur le rattachement des troupes coloniales rebondit. Cette effervescence institutionnelle crée une atmosphère propice à toutes les interrogations, d'autant plus que la crise boulangiste, par la personnalité de celui qui lui a donné son nom, par les fonctions qu'il occupait au sein du gouvernement comme par les revendications politiques dont il était porteur, nourrit ce climat de remise en question.

Pourtant, si des penseurs plaident désormais en faveur d'une unification du champ ministériel militaire, leurs thèses sont loin d'emporter l'adhésion, en particulier du côté des marins. À l'heure où le périmètre institutionnel de la rue Royale est menacé, ceux-ci ne peuvent être que sur leurs gardes. En témoigne la critique argumentée que le contre-amiral Henri Réveillère fait, à l'automne 1894, de l'ouvrage de Gaston Moch⁴². Écrivain prolifique depuis qu'il a quitté le service actif en 1891, après une carrière classique, ce marin est une figure originale⁴³ : libre penseur et chrétien, républicain militant, il est proche de la Jeune École⁴⁴. Comme il le souligne, il est donc naturellement en phase avec l'approche novatrice de Moch, dont il recommande le livre⁴⁵. Mais l'amiral récuse vivement l'idée que la Marine pourrait n'être qu'une composante de l'Armée⁴⁶. Au contraire, il défend le principe d'une répartition des rôles en fonction des milieux : la Guerre doit prendre en charge la défense des territoires,

41 P. Vial, *La Mesure d'une influence...*, *op. cit.*, p. 317-323.

42 Paul Réveillère (contre-amiral), « La défense des côtes. À propos d'un livre récent », *La Marine française*, n° 76 (2^e série), 10 octobre 1894 ; n° 77 (2^e série), 25 octobre 1894 ; n° 1 (3^e série), 10 novembre 1894, p. 5-11 ; n° 2 (3^e série), 25 novembre 1894, p. 49-57 ; n° 3 (3^e série), 10 décembre 1894, p. 102-109.

43 Notice biographique disponible sur <http://ecole.nav.traditions.free.fr/officiers_reveillere_paul.htm> (consultée le 15 octobre 2014).

44 Il préface en 1891 un ouvrage que publient sous pseudonyme deux propagandistes de la Jeune École : Commandant Z... (Paul Fontin) et Henry Montéchant (lieutenant de vaisseau Henry Vignot), *Les Guerres navales de demain*, Paris/Nancy, Berger-Levrault, 1891.

45 P. Réveillère, « La défense des côtes », *loc. cit.*, p. 105, p. 107.

46 *Ibid.* p. 108.

y compris outre-mer ; la Marine, celle des mers et des littoraux⁴⁷. « *Et, qu'il y ait ou non un ministre de la Défense nationale, dans la pratique, il en sera toujours ainsi, par la raison qu'il n'en peut être autrement*⁴⁸ ». D'autant que ce constat de bon sens se double d'une dimension stratégique : « à la Guerre, l'ennemi probable, l'Allemagne ; à la Marine, l'ennemi possible, l'Angleterre⁴⁹ ». Et l'auteur élargit la menace venue d'outre-Rhin à celle de la Triplice, dont la nature est également navale, spécialement sur le théâtre méditerranéen⁵⁰. Rien ne justifie donc une unification du champ ministériel militaire au nom de la priorité donnée à la menace terrestre.

Cette centralisation apparaît même irréaliste au regard de la charge de travail écrasante qu'elle ferait reposer sur les épaules d'un seul homme⁵¹. Et potentiellement dangereuse en raison de la concentration de pouvoirs dont il bénéficierait⁵². Probablement anticonstitutionnelle, l'instauration d'un ministre de la Défense nationale pourrait en effet conduire à la mise en place d'un « pouvoir personnel⁵³ ». Seules des circonstances exceptionnelles, impossibles à déterminer à l'avance, peuvent justifier pareille concentration, à l'instar de celles dont Gambetta bénéficia en 1870. Dans ce cas, « les nécessités commandent » et leur poids règle tout, sans qu'il soit nécessaire d'organiser les choses par avance⁵⁴.

On le constate, les voix du général Lung et du capitaine Moch sont encore très isolées. Freycinet, que plusieurs observateurs désignent comme acquis à leurs idées, ne se dévoile pas. Et la disparition prématurée du général Lung en 1896 joue contre la diffusion de ses idées. Il faut attendre le milieu des années 1900, pour qu'une première réalisation voie le jour, témoignant de la force nouvelle qu'a pris l'idée d'une institutionnalisation de la défense nationale. À l'orée du siècle, la relance du débat explique ce rebondissement.

UN DÉBAT QUI CRISTALLISE, UNE PERSPECTIVE QUI SE CONCRÉTISE (1900-1914) ?

Un débat qui cristallise (1899-1905)

Au tournant de siècle, trois événements successifs font franchir un premier cap important au débat – ou, pour être plus précis, le dénouement de trois crises

47 *Ibid.*, p. 102. Car « actuellement – cela ressort aussi nettement de l'ouvrage de Patiens que de celui de MM. le commandant Z. et Montéchant – le navire moderne est lié au littoral ». *Ibid.*, p. 108.

48 *Ibid.*, p. 53. En italiques et en gras dans le texte.

49 *Ibid.*, p. 8 ; voir aussi p. 107, pour une formulation plus explicite.

50 *Ibid.*, p. 10.

51 *Ibid.*, p. 8.

52 *Ibid.*, p. 57, p. 107.

53 *Ibid.*, p. 57.

54 *Ibid.*, p. 6-7.

de nature différente. En premier lieu, celle de Fachoda qui, en 1898, révèle de manière humiliante les conséquences de l'absence d'une politique globale de défense⁵⁵. Elle conduit à trancher le vieux débat sur les troupes de Marine, qui traînait depuis des années. Le vote de la loi du 7 juillet 1900 entérine leur rattachement au département de la Guerre⁵⁶. Entretemps, le dénouement de l'affaire Dreyfus a clarifié les termes des rapports entre la toge et les armes dans la France républicaine. Se sentant désormais suffisamment confiantes pour le faire, les autorités politiques ont désormais à cœur de traduire dans les faits leur prééminence réaffirmée.

Il n'est donc pas étonnant de voir le thème d'une institutionnalisation de la défense nationale ressurgir dans le débat public. Une série de quatre articles, publiés par un officier anonyme durant l'hiver 1898-1899, en constitue l'une des premières manifestations⁵⁷. Ils offrent une vision d'une précision inédite de ce que pourrait être une direction unifiée des questions militaires. S'inspirant largement de l'ouvrage de Gaston Moch, ces articles partent du problème de la défense des côtes. L'auteur en conclut à la nécessité de créer une véritable armée coloniale, confiée au département de la Marine. Celui-ci aurait ainsi la responsabilité exclusive de la défense en mer et outre-mer, la Guerre se concentrant sur celle de la métropole, littoral compris⁵⁸. L'articulation des deux, « l'unité d'action » qui doit en résulter, exigent la création d'un « ministère de la Défense nationale⁵⁹ ». Ce constat organique est renforcé par l'analyse de la situation stratégique de la France. Se situant dans la perspective d'un affrontement entre la Triple et l'alliance franco-russe, l'auteur souligne que la dispersion probable des théâtres d'opération requiert également l'instauration de cette autorité unique.

Dans sa vision, « les deux ministères actuels de la Guerre et de la Marine subsistent en tant qu'administrations centrales », chacune dirigée par un

55 P. Fontin, *Guerre et Marine...*, *op. cit.*, p. 24, p. 38. Adolphe Messimy (député), « Les points d'appui de la flotte hors d'Europe : II. L'état actuel de leur organisation », *Revue politique et littéraire. Revue bleue*, n° 10, 5^e série - t. IV, 2 septembre 1905, p. 262-265, ici p. 295. N. A., « L'armée de demain (Questions nationales – Réformes urgentes) – I. Le ministère de la Défense nationale », *La France de demain*, n° 9, 15 février 1899, p. 197-205, ici p. 201 et surtout p. 204-205.

56 P. Vial, *La Mesure d'une influence*, *op. cit.*, p. 942.

57 N. A., « L'armée de demain (Questions nationales – Réformes urgentes) – I. Le ministère de la Défense nationale », *La France de demain*, n° 6, 15 novembre 1898, p. 498-508 ; n° 7, 15 décembre 1898, p. 28-35 ; n° 8, 15 janvier 1899, p. 112-119 ; n° 9, 15 février 1899, p. 197-205. P. Fontin, *Guerre et Marine...*, *op. cit.*, p. 32-39, en cite de larges extraits. Il affirme que l'auteur est un officier, ce que la publication originale ne précisait pas, mais ne donne pas pour autant son identité.

58 N. A., *loc. cit.*, p. 507-508 spécialement.

59 *Ibid.*, p. 508.

sous-secrétaire d'État d'origine militaire⁶⁰. À l'inverse, ce qui constitue une première, les services – contrôle, intendance, service de santé... – sont mutualisés, « sous la haute autorité d'un directeur de l'administration de la Guerre et de la Marine⁶¹ ». L'ensemble est placé sous la responsabilité du ministre de la Défense nationale, mais sans que celui-ci puisse actionner directement ces forces. Il ne jouit ainsi « d'aucune prérogative menaçante pour la République⁶² ». D'origine civile, le ministre est assisté de deux « auxiliaires techniques », le généralissime et l'amiralissime⁶³. Il dispose également « d'un cabinet militaire et d'un grand État-major général », aux effectifs restreints, organisé autour des quatre sections prévues par le général Iung. Enfin, la réunion des deux conseils supérieurs de la Guerre et de la Marine forme le Conseil supérieur de défense⁶⁴, placé sous la présidence du chef de l'État⁶⁵. Là encore, c'est la première fois qu'est préconisée la création d'une pareille instance. Autre nouveauté radicale, le ministre « est choisi par le Chef de l'État et n'est lié à l'existence d'aucun ministère⁶⁶ ».

En « relations constantes » avec son collègue des Affaires étrangères, le ministre « établit pour chaque hypothèse considérée un plan de campagne⁶⁷ ». Ses « directives » sont soumises au CSD qui émet des « avis motivés », mais seulement consultatifs. Des plans sont ensuite établis par les deux départements de la Guerre et de la Marine, avant d'être examinés par leurs conseils supérieurs, puis de nouveau transmis au CSD⁶⁸. « À ce moment, et *sous sa seule responsabilité*, le ministre de la Défense ordonne les remaniements proposés par le CSD, ou passe outre, et déclare alors purement et simplement le plan *en vigueur*⁶⁹ ». Si la guerre éclate, « le rôle du [ministre] en tant que responsable de la *préparation à la guerre* est terminé : celui du généralissime et de l'amiralissime responsables de *l'exécution* commence⁷⁰ ». Le ministre n'est plus alors que « le pourvoyeur des armées en opérations⁷¹ ».

Particulièrement ambitieuse, cette vision est encore exceptionnelle. Par contre, le besoin de coordination auquel elle entend répondre est attesté

60 *Ibid.*, p. 197. En italiques dans le texte.

61 *Ibid.*, p. 197-198.

62 *Ibid.*, p. 199.

63 *Ibid.*, p. 199-200.

64 Conseil supérieur de défense, désormais CSD.

65 *Ibid.*, p. 200.

66 *Ibid.*, p. 201.

67 En italiques dans le texte.

68 *Ibid.*, p. 202-203.

69 *Ibid.*, p. 203. En italiques dans le texte.

70 *Ibid.* En italiques dans le texte.

71 *Ibid.*

peu après par Édouard Lockroy, ministre de la Marine entre novembre 1895 et avril 1896, puis entre juin 1898 et juin 1899. Dans *La Défense navale*, ouvrage publié en 1900, il dresse un tableau édifiant des luttes qui opposent les administrations en charge de la défense outre-mer⁷². Indéniablement, une prise de conscience s'opère qui, pour la première fois, s'accompagne de réalisations concrètes en matière de formation. Un début de coopération se met ainsi en place entre l'École supérieure de guerre et l'École supérieure de la Marine, qui vient d'être créée⁷³. Dès 1896, un cours dit « d'Armée de terre » vise à donner aux marins stagiaires « une information très complète sur les missions, la doctrine, l'organisation et les moyens de l'Armée »⁷⁴. Et les voyages d'étude le long des côtes françaises prévoient systématiquement la visite des fortifications littorales⁷⁵. En 1899, un nouveau pas est franchi : sous l'impulsion des commandants respectifs des deux écoles, le général de division Langlois et le contre-amiral Bienaimé, une session de formation commune est organisée⁷⁶. Elle associe conférences et séances de Kriegspiel début avril, puis la participation à des manœuvres combinées entre le 30 juillet et le 4 août. Le thème retenu est le débarquement de forces de la Triple en Provence. Le général Langlois et une douzaine de ses stagiaires embarquent sur le croiseur cuirassé *Amiral Charner*, qui accueille l'École supérieure de la Marine, tandis que sept de ses stagiaires rallient l'État-major « terre » à Vidouban. Ils s'y frottent aux conceptions du lieutenant-colonel Foch, alors professeur à l'École supérieure de guerre, qui dirige l'exercice⁷⁷.

À la même époque, des voix commencent à appeler à des initiatives plus hardies. L'hypothèse d'un conseil supérieur se précise. Elle trouve une première traduction politique grâce à l'action d'un député du Rhône, Henry Fleury-Ravarin. Issu du Conseil d'État, il siège depuis 1893 au Palais Bourbon, où il a rejoint l'Union républicaine⁷⁸. Il dépose le 2 mai 1899 un projet de loi

72 Édouard Lockroy, *La Défense navale*, Paris, Berger-Levrault, 1900, p. 127.

73 Rémi Monaque (contre-amiral), *L'École de guerre navale*, Vincennes, Service historique de la Marine, 1995, p. 1-42.

74 *Ibid.*, p. 195. Faute d'un travail équivalent sur l'histoire de l'École supérieure de guerre, on ignore pour l'instant si ses stagiaires bénéficièrent d'un enseignement équivalent, même si on peut raisonnablement le supposer.

75 R. Monaque, *L'École...*, *op. cit.*, p. 351, p. 358.

76 *Ibid.*, p. 197, p. 358. Voir aussi Hippolyte Langlois (général), « Comment on peut coordonner l'action des ministères chargés de la défense nationale », *Le Temps*, 28 octobre 1905, article repris dans *Questions de défense nationale*, Paris/Nancy, Berger-Levrault, 1906, p. 106-108.

77 Celui-ci aurait même embarqué sur l'*Amiral Charner* : Amédée Bienaimé (vice-amiral), *La Guerre navale 1914-1915*, Paris, Tallandier, 1920, p. 23.

78 « Henry Fleury-Ravarin » (1861-1924) », dans J. Jolly (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*; notice biographique en ligne sur <http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/fleury_ravarin_henry1128r3.html#1889-1940> (consultée le 15 octobre 2014).

portant « organisation d'un Conseil supérieur de la Défense nationale » qui en double un autre portant, lui, « organisation d'une Armée de la Marine et des Colonies⁷⁹ ». C'est celui-ci qui constitue la pièce maîtresse de l'offensive du parlementaire⁸⁰. Fleury-Ravarin est d'abord un défenseur de la rue Royale. Or, on l'a dit, la crise de Fachoda a relancé le débat lancinant sur le devenir des troupes de Marine et leur éventuelle autonomisation. La création d'un Conseil supérieur de la Défense nationale – expression qui émerge en tant que telle avec ce projet de loi – apparaît ainsi comme un moyen de préserver l'autonomie de la rue Royale, clé de voûte d'un dispositif visant à établir une forme de parité, relative, avec la rue Saint-Dominique.

Destiné à assurer la cohérence de la politique de défense, le Conseil supérieur de la Défense nationale⁸¹ envisagé par Fleury-Ravarin est constitué seulement de représentants des départements de la Guerre et de la Marine, à l'exception du chef de l'État, qui préside la nouvelle instance, et du chef du gouvernement, qui le seconde. Mais ni l'un, ni l'autre, n'ont droit de vote, ce qui se comprend au regard du rôle purement consultatif du conseil. Emmenés par leurs ministres respectifs, les principaux chefs militaires se contentent en effet de donner « des avis » sur « toutes les questions importantes se rattachant à la préparation de la guerre et pouvant intéresser à la fois l'Armée de terre, la Marine ou « l'Armée de la Marine et des Colonies » dont le député recommande la création⁸². Transmis à la commission de la Guerre, ce projet n'a pas de suite immédiate, non seulement parce que la législature se termine sans qu'il ait été examiné, comme le souligna plus tard Fleury-Ravarin⁸³, mais parce que le grand dessein qui était le sien a vécu : la loi du 7 juillet 1900 consacre le rattachement des troupes de Marine à la Guerre...

Pour autant, l'idée d'un conseil supérieur est reprise dès 1902 par un parlementaire influent, le député radical Maurice Berteaux, rapporteur du budget du ministère de la Guerre⁸⁴, une proposition d'autant plus significative

79 *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés* (désormais *JORF-DP-CD*), 3 mai 1899, vol. 2, p. 1267 et p. 1282. Ces deux projets sont reproduits dans l'ouvrage qu'il publie l'année suivante : Henry Fleury-Ravarin, *Notre défense maritime et coloniale*, Paris, Flammarion, 1900, p. 294-311 et p. 312-315.

80 Présentation synthétique dans *Le Temps*, 3 mai 1899.

81 Conseil supérieur de la Défense nationale, désormais CSDN.

82 H. Fleury-Ravarin, *Notre défense maritime et coloniale*, *op. cit.*, p. 281-282. Les membres militaires du CSDN sont les vice-présidents des conseils supérieurs de la Guerre, de la Marine et de l'Armée de la Marine et des Colonies, les chefs d'État-major de la Guerre et de la Marine ; « et enfin un certain nombre, très restreint, d'officiers généraux de la Guerre, de la Marine et des troupes coloniales ».

83 *JORF-DP-CD*, 2 mars 1906, p. 1149.

84 « Maurice, Henry Berteaux. (1852-1911) », dans J. Jolly (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.* ; notice biographique en ligne sur <http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=720> (consultée le 16 octobre 2014).

qu'elle émane d'une figure politique de premier plan, qui est ministre de la Guerre à plusieurs reprises dans les années suivantes, en particulier en 1904-1905. Déplorant « les rivalités presque irréductibles entre les deux ministères militaires », ce parlementaire recommande la création d'un « grand conseil unique, embrassant dans ses attributions les deux mobilisations, celle de l'armée et celle de la flotte⁸⁵ ». Naturellement présidé par le chef de l'État, assisté des ministres de la Guerre et de la Marine, vice-présidents, ce « Conseil supérieur de la Défense nationale » rassemblerait « les officiers généraux des deux départements désignés pour commander les armées et groupes d'armées de terre et de mer ».

282

Le débat s'amplifie à partir de 1904. Deux ans après Berteaux, un autre parlementaire radical-socialiste, se fait l'avocat de la création d'un CSDN. Rapporteur, lui, du budget de la Marine, Adolphe Messimy pointe également la nécessité d'un décloisonnement des responsabilités ministérielles en matière militaire⁸⁶. Et, dans le prolongement de N. A., l'auteur anonyme des années 1898-1899, il couple l'institution du CSDN avec celle d'un ministère militaire unifié⁸⁷. Mais, nouveauté considérable, il lui attribue un rôle décisionnel, quand son prédécesseur le limitait à un rôle purement consultatif :

qu'on se place au point de vue de la défense générale de tous nos territoires, ou au point de vue budgétaire, on en arrive donc à préconiser la création d'un ministère unique de défense, ayant comme organe central et directeur un conseil peu nombreux et responsable, composé de parlementaires, analogue à celui qui dirige l'amirauté anglaise...⁸⁸.

Messimy n'est pas isolé. S'il ne va pas jusqu'à préconiser des évolutions institutionnelles, le rapporteur du budget pour les Colonies en 1904, Fernand Dubief, député radical-socialiste de Saône-et-Loire, pointe également les incohérences que le partage des responsabilités entre plusieurs départements ministériels entraîne pour la défense de l'outre-mer⁸⁹. Son collègue François Deloncle, député Gauche démocratique de l'Indochine, fait de même dans le cadre du rapport qu'il consacre à la défense de ce territoire⁹⁰. Le général

85 Cité par Adolphe Messimy (député), « Urgente nécessité de coordonner l'action des ministères chargés de la défense nationale », *Revue politique et littéraire. Revue bleue*, n° 12, 5^e série, vol. IV, 16 septembre 1905, p. 361-365, ici p. 362.

86 P. Fontin, *Guerre et Marine...*, *op. cit.*, p. 28.

87 Adolphe Messimy (député), « Rapport sur le budget de la Marine, exercice 1904 », p. 199 ; cité par Adolphe Messimy (général), *Mes souvenirs*, Paris, Plon, 1937, p. 28.

88 Cité par P. Fontin, *Guerre et Marine...*, *op. cit.*, p. 32.

89 *Ibid.*, p. 25. « Fernand, Jean-Baptiste Dubief (1850-1916) », dans J. Jolly (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.* ; notice biographique en ligne sur <http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=2610#!prettyPhoto> (consultée le 15 octobre 2014).

90 A. Messimy, « Urgente nécessité... », *loc. cit.*, p. 362.

de division Voyron, président du Comité consultatif de défense des Colonies, membre du Conseil supérieur de la Guerre, stigmatise à son tour cette dispersion des efforts⁹¹. À la même époque, au Sénat, le rapporteur général de la commission des Finances, Antonin Dubost, s’empare du dossier⁹². Conseiller d’État, président de la Haute Assemblée à partir de 1906, ce sénateur radical, élu de l’Isère, est une voix qui compte⁹³. Pour autant, l’entrée dans le débat de son jeune collègue Messimy revêt une importance particulière.

Saint-cyrien et artilleur, démissionnaire en 1899 alors qu’il était capitaine, dreyfusard, celui-ci a été élu député de Paris en mai 1902⁹⁴. Il a été le collaborateur de Berteaux dans ses fonctions de rapporteur du budget de la Guerre et celui-ci a été le premier à lui recommander de se présenter à la députation. Il a été parrainé dans cette entreprise par Camille Pelletan : le soutien du célèbre et contesté ministre de la Marine des années 1902-1904 s’est révélé décisif⁹⁵. Il a valu à son bénéficiaire de devenir rapporteur du budget de ce département pour l’exercice 1904⁹⁶. Dix ans plus tard, Messimy est ministre de la Guerre au moment où l’Europe s’embrase. Dans l’intervalle, fort d’une véritable expertise interarmées, il n’a cessé d’appeler à une unification du champ ministériel militaire. Il a ainsi joué un rôle central dans la mise en œuvre d’une première réalisation concrète, au printemps de 1906 : le CSDN.

Le CSDN, une première réalisation (1905-1906)

Le débat s’intensifie à partir de l’été de 1905. À la veille du 14 juillet, la commission parlementaire des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, présidée par Paul Deschanel, auditionne le ministre des Colonies, Étienne Clémentel, au sujet de la défense de l’Indochine⁹⁷. À l’issue de ses débats, la commission demande en particulier « la prompte constitution d’un Conseil supérieur de la Défense nationale ». Deschanel enfonce le clou une quinzaine de jours plus tard, dans le courrier qu’il adresse au chef du gouvernement, Maurice Rouvier, au nom de la commission⁹⁸. C’est la première fois que cette

91 *Ibid.*

92 Larges extraits chez P. Fontin, *Guerre et Marine...*, *op. cit.*, p. 28-31.

93 « Antonin Dubost (1842-1921) », dans J. Jolly (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.* ; notice biographique en ligne sur <http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/dubost_antonin118713.html> (consultée le 18 octobre 2014).

94 « Adolphe Messimy (1869-1935) », *ibid.* ; notice biographique en ligne sur <http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=5219> (consultée le 18 juin 2014).

95 A. Messimy, *Mes souvenirs...*, *op. cit.*, p. 17-21.

96 *Ibid.*, p. 27.

97 « Nouvelles du jour », *Le Temps*, 12 juillet 1905.

98 Cette lettre est reproduite *in extenso* aussi bien par *Le Figaro* que par *Le Temps* : « Les Affaires extérieures et coloniales », *Le Figaro*, 27 juillet 1905 ; « Dernières nouvelles », *Le Temps*, 27 juillet 1905.

revendication cesse d'être portée par des individualités pour prendre une dimension collective et institutionnelle.

À la fin de l'été, Messimy publie coup sur coup plusieurs articles qui poussent dans le même sens⁹⁹. Là encore, le point de départ est une réflexion sur la défense de l'outre-mer français. Le député vient en effet d'étudier en détail son organisation dans le cadre de la préparation d'un rapport sur les points d'appui de la flotte, réalisé pour la commission extra-parlementaire de la Marine. Comme d'autres avant lui, Messimy pointe les invraisemblables incohérences qui règnent en la matière, à l'origine d'un manque d'efficacité criant sur le plan budgétaire et militaire, un constat qui lui permet de mettre en évidence l'« urgente nécessité de coordonner l'action des ministères chargés de la défense nationale¹⁰⁰ ».

284

Analysé en détail, le *Committee of Imperial Defence britannique*, créé en 1902, est présenté pour la première fois comme l'exemple à suivre. Aux yeux du député, il s'agit d'instaurer « un organe actif nouveau, fonctionnant d'une façon périodique et régulière, ayant un secrétariat permanent, et chargé de prendre des décisions engageant de façon collective la responsabilité des membres du gouvernement intéressés¹⁰¹ ». Dans le prolongement de ce que Messimy recommande depuis plusieurs années, ce « Grand Conseil de la Défense nationale » ne se limiterait donc pas à donner des avis. À l'inverse, le député innove quand il évoque la composition de cette future instance, qui annonce très clairement celle qui va être retenue en 1906¹⁰².

De fait, d'autres voix se joignent à la sienne. Au même moment, Paul Fontin publie un long plaidoyer en faveur d'un « Conseil défensif de la France¹⁰³ ». Son propos porte d'autant plus qu'il s'appuie sur une synthèse inédite des contributions qui ont nourri le débat depuis une quinzaine d'années. Faute de pouvoir espérer en l'état la création d'un ministère de la Défense nationale, l'auteur recommande la création d'une instance constituée à partir du

99 Adolphe Messimy (député), « Les points d'appui de la flotte hors d'Europe : I. Quel est leur rôle », *Revue politique et littéraire. Revue bleue*, n° 9, 5^e série, vol. IV, 26 août 1905, p. 262-265 ; « II. L'état actuel de leur organisation », *Revue politique et littéraire. Revue bleue*, n° 10, 5^e série, vol. IV, 2 septembre 1905, p. 294-299.

100 Adolphe Messimy (député), « Urgente nécessité de coordonner l'action des ministères chargés de la défense nationale », *Revue politique et littéraire. Revue bleue*, n° 12, 5^e série, vol. IV, 16 septembre 1905, p. 361-365.

101 *Ibid.*, p. 363

102 *Ibid.*, p. 364.

103 Paul Fontin, « Le ministère de la Défense nationale » : cet article figure dans le volume que l'auteur intitule significativement *Guerre et Marine : essai sur l'unité de la défense nationale*, Paris/Nancy, Berger-Levrault, 1906, p. 22-51. Autre symbole éloquent : l'ouvrage est préfacé par Messimy. Fontin indique dans l'avertissement placé au début du volume que les articles le composant ont été initialement publiés durant l'été de 1905, mais il n'en donne pas les références précises.

Conseil supérieur de la Guerre, « augmenté des amiraux pourvus de lettres de commandement en chef à la mer en temps de guerre ». S'y ajouteraient le ministre des Affaires étrangères, des Colonies, ainsi que « cinq sénateurs et cinq députés, désignés au scrutin de liste par ces assemblées », avec l'objectif affiché de garantir la prépondérance des élus de la nation¹⁰⁴. « Un tel conseil », souligne Fontin, « nous obligerait à proportionner les efforts aux résultats à obtenir. Étant bien entendu qu'en fin de compte, le dernier mot appartiendra toujours au Parlement, dont le contrôle s'exercera par le vote ou le refus des crédits demandés en exécution des directives indiquées par le conseil défensif de la France¹⁰⁵ ».

Dans la seconde quinzaine de septembre, *Le Figaro* apporte sa contribution au débat en publiant l'enquête de l'un de ses journalistes, Henri Charriaut. Celui-ci a interrogé une trentaine de personnalités sur l'opportunité de constituer « un Conseil supérieur de la Défense nationale » et « un Conseil supérieur des Affaires étrangères¹⁰⁶ ». Le CSDN envisagé est d'un type bien différent de ceux imaginés jusque-là. Réunissant anciens responsables politiques, administratifs et militaires de premier plan, « il constituerait une sorte de Conseil des anciens dans le genre de celui du Japon, qui a mission de se prononcer dans les questions importantes qui intéressent la sécurité nationale¹⁰⁷ ». Cette orientation ne suscite guère l'adhésion des interviewés : « Je suis trop sénateur pour ne pas redouter la gérontocratie... », ironise Clemenceau¹⁰⁸.

Fin octobre, c'est au tour du général Langlois d'entrer dans l'arène, en adressant au directeur du *Temps* un long courrier, qui est publié en première page¹⁰⁹. L'ancien commandant de l'École supérieure de guerre vient de quitter le service actif, après avoir été membre du conseil supérieur de son ministère¹¹⁰. Condamnant lui aussi la formule d'une assemblée des anciens, il en tire parti

104 P. Fontin, *Guerre et Marine...*, *op. cit.*, p. 50-51.

105 *Ibid.*, p. 51.

106 Henri Charriaut, « Une voix éteinte. Une interview de M. Goblet », *Le Figaro*, 15 septembre 1905 ; *id.*, « Un conseil supérieur de défense nationale », *Le Figaro*, 21 septembre 1905 [réaction de messieurs Ribot, Paul Deschanel, Vallée, Ferdinand Brunetière, du général comte Garnier des Garets] ; *id.*, « Un conseil supérieur de la défense nationale », *Le Figaro*, 25 septembre 1905 [réaction de Mézière, général de Galliffet, M. Ed. Aynard, comte Albert de Mun, M. Pierre Baudin, Georges Clemenceau].

107 H. Charriaut, « Un conseil supérieur de défense nationale », *Le Figaro*, 21 septembre 1905.

108 H. Charriaut, « Un conseil supérieur de la défense nationale », *Le Figaro*, 25 septembre 1905.

109 Hippolyte Langlois (général), « Comment on peut coordonner l'action des ministères chargés de la défense nationale », *Le Temps*, 28 octobre 1905. Article repris dans *Questions de défense nationale*, Paris/Nancy, Berger-Levrault, 1906, p. 101-112.

110 Il est élu au Sénat en mai 1906, et siège dans les rangs de la gauche républicaine : « Hippolyte Langlois (1839-1912) », dans J. Jolly (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.* ; notice biographique en ligne sur http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/langlois_hippolyte0942r3.html#1889-1940 (consultée le 10 juin 2014).

pour exclure la mise en place d'un CSDN. À ses yeux, la solution passe en effet par l'institution d'un véritable « *instrument de travail* » permettant au chef du gouvernement ou de l'État d'étudier et de solutionner « toutes les questions intéressant plusieurs départements ministériels chargés de la défense du pays¹¹¹ ». Il convient donc d'envisager « la constitution d'un *État-major de la Défense nationale* mis à la disposition du gouvernement¹¹² ». Celui-ci « pourrait comprendre, par exemple, un chef d'État-major de l'armée de terre ou de mer, un sous-chef d'État-major de l'armée de mer ou de terre », assistés d'« un certain nombre de *jeunes* officiers, terriens, marins et coloniaux¹¹³ ». Le développement concomitant d'une formation commune, sur le modèle de celle tentée quelques années plus tôt dans les écoles de guerre, devrait permettre de disposer rapidement du personnel adéquat. Ce volet pédagogique constitue le deuxième pilier des recommandations du général, car sa mise en œuvre peut seule permettre d'« unifier la mentalité des armées de terre et de mer¹¹⁴ », condition *sine qua non* pour qu'émerge une commune appréhension des questions de défense nationale.

Après l'emballlement observé entre la mi-juillet et la fin octobre, le débat public semble marquer le pas, jusqu'à la discussion au parlement du budget de la Guerre, entre la fin de février et le début de mars 1906¹¹⁵. Rapporteur général du budget, Louis-Lucien Klotz, député radical socialiste de la Somme, pointe de nouveau le manque d'unité dans la direction générale des affaires militaires du pays¹¹⁶. En réponse, plusieurs orateurs – Messimy en tête – plaident pour la création d'un CSDN¹¹⁷. Le ministre de la Guerre, Eugène Étienne, saisit alors l'occasion pour annoncer sa prochaine institution par décret. « Cette question a été examinée par mon prédécesseur avec un soin tout spécial », indique-t-il. « Quand je suis arrivé au ministère, elle était déjà engagée, et je me suis empressé de lui donner la solution qu'elle comportait¹¹⁸ ».

Rien, pour l'instant, ne permet d'en dire plus sur la genèse de ce texte. Néanmoins, une série de coïncidences mérite d'être relevée. Le décret est publié le 4 avril, quelques jours seulement avant le dénouement de la première crise marocaine. Comment ne pas y voir un lien de cause à effet ? Messimy

111 H. Langlois, « Comment on peut coordonner... », *loc. cit.*, p. 108. En italiques dans le texte.

112 *Ibid.*, p. 109. En italiques dans le texte.

113 *Ibid.* En italiques dans le texte.

114 *Ibid.*, p. 108.

115 C'est ce qui ressort en particulier du dépouillement systématique des collections du *Figaro* et du *Temps* pour la période considérée.

116 *JORF-DP-CD*, 28 février 1906, p. 1121-1122.

117 *Ibid.*, p. 1222, p. 1129-1130.

118 *JORF-DP-CD*, 2 mars 1906, p. 1148.

l'établit nettement dans ses mémoires¹¹⁹. Indéniablement, le « coup de Tanger », au début du printemps de 1905, a marqué les esprits et favorisé une prise de conscience¹²⁰. Après Fachoda, cette nouvelle grande crise internationale a mis en lumière les limites de l'organisation gouvernementale française, en particulier l'absence d'une structure permettant d'appréhender globalement les questions de politique extérieure et de défense.

Une dynamique collective s'est créée qui, à des degrés divers, a été portée à la fois par d'anciens officiers entrés dans l'arène politique – Messimy, relayant l'action de Jung à dix ans d'intervalle, Langlois – et par des parlementaires chevronnés, absents lors de l'émergence du débat dans la première moitié des années 1890 : Fleury-Ravarin, Bertheaux, Étienne, Deschanel mais aussi Dubief, Dubost et Deloncle. Ils ont combiné leur travail au sein des grandes commissions spécialisées avec des prises de positions publiques, relayées par la presse. Dans ce concert, les radicaux prédominent, parmi lesquels on note la présence de plusieurs anciens proches de Gambetta – Étienne, Dubost – qui, à travers la figure disparue du général Jung, permettent de remonter jusqu'à l'épisode originel du Gouvernement de la Défense nationale. Pour autant, le soutien apporté à l'entreprise par des hommes comme Fleury-Ravarin, Deschanel et le général Langlois, ou par des journaux comme *Le Figaro* et *Le Temps*, atteste du fait que le projet de CSDN échappe aux clivages partisans.

L'organisme finalement créé apparaît comme l'aboutissement des différents projets qui se sont succédé depuis 1898¹²¹. Présidée par le chef de l'État quand il le souhaite, par le président du Conseil le reste du temps, cette nouvelle instance réunit pour la première fois l'ensemble des ministres intéressés aux questions de défense – Guerre, Marine, Colonies –, y compris ceux sans compétences militaires – Affaires étrangères, Finances¹²². Les chefs d'État-major généraux de la Guerre et de la Marine, ainsi que le général président du Comité consultatif de défense des Colonies leur sont associés, mais avec voix consultative seulement¹²³. Cette précaution est doublée d'une autre, puisqu'en dépit du fait que les politiques, seuls, ont voix délibérative, le conseil n'est pas une instance décisionnelle. Le décret précise en effet que « les avis et délibérations du CSDN sont remis à M. le président du conseil, qui en saisit le conseil des ministres¹²⁴ ».

119 A. Messimy, *Mes souvenirs*, op. cit., p. 71.

120 Voir, par exemple, ce qu'en dit P. Fontin, *Guerre et Marine...*, op. cit., p. V.

121 Décret [sans numéro] du 3 avril 1906 « sur l'organisation du Conseil supérieur de la Défense nationale » (selon l'intitulé du sommaire du *JORF*, le décret lui-même n'en comportant pas), *JORF*, 4 avril 1906, p. 2154.

122 Décret [sans numéro] du 3 avril 1906, loc. cit., art. 5.

123 *Ibid.*, art. 6.

124 *Ibid.*, art. 3.

Les caractéristiques du CSDN l'apparentent donc aux conseils supérieurs d'armée, mais son champ d'application est bien plus vaste... Le rapport préliminaire définit la nouvelle instance comme un « organe centralisateur chargé d'assurer dans les questions générales de la défense nationale, l'unité de vues, l'unité de décision¹²⁵ ». Le CSDN se distingue ainsi fortement des autres conseils supérieurs militaires par sa dimension interarmées et interministérielle, combinée à la double prédominance que le nombre et le statut confèrent aux politiques. Il s'agit d'un organisme hybride, d'un genre entièrement nouveau, où les Affaires étrangères et les départements ministériels militaires ont un rôle spécifique. Le décret prévoit en effet la constitution d'un « comité » d'étude composé du directeur des affaires politiques du Quai d'Orsay et des chefs d'États-majors généraux de l'Armée et de la Marine¹²⁶. Mais alors que ses collègues militaires sont membres du conseil, ce n'est pas le cas du diplomate... Le rôle central des premiers se retrouve dans l'organisation du secrétariat du CSDN. Celui-ci est placé sous la responsabilité du secrétaire du Conseil supérieur de la Guerre, secondé par trois officiers supérieurs, issus respectivement des départements de la Guerre, de la Marine et des Colonies¹²⁷.

Un cap historique est franchi : à son tour, la France se dote d'un organisme à vocation politico-stratégique qui, comme le *Committee of Imperial Defence* britannique, doit lui permettre d'unifier sa politique de défense. Mais à la différence de celui-ci, à la différence de tous les projets qui ont émaillé les années précédentes, le CSDN accueille des ministres qui n'ont pas de compétences militaires directes. La défense nationale est ainsi envisagée au sens large : c'est une évolution majeure. Inversement, la nouvelle instance n'a pas le rôle décisionnel que Messimy, par exemple, entendait lui confier. Le respect de la stricte orthodoxie républicaine a prévalu, interdisant de diminuer si peu que ce soit la souveraineté du Parlement et du gouvernement qui en est l'émanation.

Une situation bloquée (1907-1914) ?

En fait, la greffe ne prend pas. Les réunions du CSDN restent rares : quatre seulement jusqu'à la réforme de 1911, soit un rythme qui n'est même pas annuel¹²⁸, alors que le conseil devrait « se réunir au moins une fois par semestre » selon les termes du décret¹²⁹... Achevant à la veille de l'été 1911 l'ouvrage qu'il

¹²⁵ *Ibid.*, art. 1.

¹²⁶ *Ibid.*, art. 9.

¹²⁷ *Ibid.*, art 10.

¹²⁸ C. Carré, *Histoire du ministère de la Défense, op. cit.*, p. 212.

¹²⁹ Décret du 3 avril 1906, *loc. cit.*, p. 2154, art. 4.

publiera l'année suivante, l'influent commandant Mordacq, pointe la « faillite » de l'organisme au regard des objectifs qui étaient les siens¹³⁰, un jugement qui n'est pas sans intérêt : proche du général Picquart, futur chef de cabinet militaire de Clemenceau en 1917-1918, cet ancien camarade de promotion de Messimy à Saint-Cyr est un observateur avisé des questions politico-militaires¹³¹.

La situation du CSDN n'est pas exceptionnelle. L'ébauche de coopération, initiée au début de la décennie par l'École supérieure de guerre et l'École supérieure de la Marine, n'a été qu'un feu de paille. Le constat dressé dès l'automne 1905 par l'ancien commandant de la première, le général de division Langlois, n'est pas infirmé dans les années suivantes¹³². À la fin de la décennie, examinant ce que devrait être un État-major moderne de la Marine, le lieutenant de vaisseau Castex conclut sa réflexion en souhaitant « qu'une pénétration intellectuelle réciproque [unisse] nos deux armées de terre et de mer et que ces deux branches de la défense nationale [cessent] de s'ignorer¹³³ ». Et de plaider en faveur d'un véritable enseignement commun, en particulier sur le plan des principes de la stratégie.

Une fois encore, la dégradation de la situation internationale sert de catalyseur. À partir du printemps de 1911, la deuxième crise marocaine interroge de nouveau la cohérence de la direction de la défense nationale. Dans la seconde quinzaine de juin, le gouvernement est vigoureusement interpellé sur le sujet lors du débat sur le budget de la Guerre au Sénat. Une nouvelle fois, le général Langlois plaide pour que le chef de l'État ou le chef du gouvernement soient dotés « d'un organe de travail, c'est-à-dire un État-major de la Défense nationale permanent¹³⁴ ». Il serait chargé :

de donner aux ministres de la Guerre et de la Marine les directives relatives à la préparation en temps de paix et à l'emploi de toutes nos forces combinées en temps de guerre. C'est lui qui combinerait les efforts des différentes armées et de nos flottes au nom du gouvernement. Mais la permanence de l'organe assurerait l'unité de doctrine indispensable en temps de paix, l'unité de direction des opérations pendant la guerre¹³⁵.

130 Henri Mordacq (commandant), *Politique et stratégie dans une démocratie*, Paris, Plon/Nourrit, 1912, p. 158-162.

131 Jean-Paul Fontanon, *Mordacq. « L'Ours dans l'ombre du Tigre »*, Sermentizon, J.-P. Fontanon, 2010.

132 H. Langlois, « Comment on peut coordonner... », art. cit., p. 101-112.

133 Raoul Castex (lieutenant de vaisseau), *Le Grand État-major naval*, Paris, Lavauzelle, 1909, p. 298 sq.

134 H. Langlois, « Le commandement des armées », *Le Temps*, 23 juin 1911 ; *id.*, « Le commandement de nos armées de terre et de mer », *Le Temps*, 26 juin 1911. Ces deux articles reprennent les arguments qu'il a développés en séance au Sénat : A. Messimy, *Mes souvenirs...*, *op. cit.*, p. 73.

135 *Ibid.*

Cette solution est également défendue à la même époque par le commandant Mordacq, qui y voit le moyen d'éviter que le CSDN s'imisce dans la conduite des opérations¹³⁶. À la tête de cet État-major de la Défense nationale, le chef d'État-major général de la Guerre, assisté de celui de la Marine, serait le généralissime désigné en cas de conflit¹³⁷.

Le gouvernement ayant été renversé, Messimy accède à l'Hôtel de Brienne le 27 juin 1911. C'est dans ce contexte qu'il mène la réforme du haut commandement de l'Armée et, en complément, celle du CSDN¹³⁸. Le décret du 28 juillet y fait entrer trois nouveaux membres consultatifs : le directeur de la comptabilité publique, le chef d'État-major de l'Armée, et le vice-amiral inspecteur général des escadres¹³⁹. Le « comité » est par ailleurs réformé. Non permanent, « il n'était pas agencé en vue d'études suivies », pointe le rapport au président de la République, qui fait un constat identique pour le « secrétariat ». Ces deux organismes sont remplacés par « une section d'études » réunissant « les officiers supérieurs chargés des opérations dans les trois départements intéressés ». En continuité avec les propositions qui ont toujours été les siennes, Messimy valorise le rôle du président du Conseil, avec lequel la « section d'études » doit se tenir en contact permanent.

290

Le CSDN voit ainsi son assise élargie et sa cohérence renforcée. Pourtant la réforme de 1911 ne fut pas aussi décisive que Messimy le prétend dans ses mémoires¹⁴⁰. Revenu rue Saint-Dominique, Eugène Étienne impulse une dernière réorganisation à la veille de l'été de 1913¹⁴¹. Le ministre de l'Intérieur fait son entrée au conseil, avec le directeur de la Sûreté générale¹⁴². Celui-ci prend place parmi les membres consultatifs, au sein desquels le chef d'État-major de l'Armée laisse sa place au premier sous-chef de cet État-major¹⁴³. Surtout, on en revient au système de 1906, quand les hauts-fonctionnaires, membres consultatifs du CSDN, formaient, par ailleurs, un « comité », désormais appelé « commission d'études ». Celle-ci s'appuie sur un secrétariat renforcé, dirigé

¹³⁶ H. Mordacq, *Politique et stratégie dans une démocratie*, op. cit., p. 161-162 et p. 243-246.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 264-266.

¹³⁸ A. Messimy, *Mes souvenirs...*, op. cit., p. 29, p. 71 et p. 82 ; au total, il reste peu disert sur cette réforme qu'il présente pourtant comme un tournant pour le CSDN, préférant détailler la réorganisation du haut commandement.

¹³⁹ Décret [sans numéro] du 28 juillet 1911 « sur l'organisation du Conseil supérieur de la Défense nationale » (selon l'intitulé du sommaire du *JORF*, le décret lui-même n'en comportant pas), jorf, 29 juillet 1911, p. 6426.

¹⁴⁰ A. Messimy, *Mes souvenirs...*, op. cit., p. 82, mais aussi p. 29 pour une vision plus nuancée.

¹⁴¹ Décret [sans numéro] « relatif à la constitution du Conseil supérieur de la Défense nationale » (selon l'intitulé du sommaire du *JORF*, le décret lui-même n'en comportant pas), jorf, 22 juin 1913, p. 5340-5341, en particulier art. 4.

¹⁴² *Ibid.*, art. 3 et 4, p. 5341.

¹⁴³ *Ibid.*, art. 4, p. 5341.

par le chef du bureau des opérations de l'Armée. Enfin, deux réunions par an minimum sont désormais prévues, l'une en avril, l'autre en octobre, soit un rythme qui fut même dépassé entre 1911 et 1914¹⁴⁴.

Pourtant, quand la guerre éclate, le CSDN cesse d'être réuni : il ne retrouve droit de cité qu'à la fin de 1915, avant d'être désactivé un an plus tard¹⁴⁵, un effacement qui ne manque pas d'intriguer, aboutissement paradoxal d'une dynamique réelle, mais encore inachevée. Ultime manifestation de cet état de fait, l'idée que lance à la mi-1914 un ancien ministre de la Marine, Jean-Louis de Lanessan, de créer un « Comité supérieur de la défense nationale¹⁴⁶ ». Formulée dans le souci de renforcer le rôle du président de la République, comme le demandait le général Langlois, cette proposition évoque plus encore le Conseil des anciens envisagé par le journaliste du *Figaro*, Henri Charriaut. À la veille de la guerre, le débat reste donc ouvert.

Avant 1914, l'idée d'une institutionnalisation de la défense nationale n'est donc plus une utopie, contrairement à l'idée que l'on s'en fait d'ordinaire. Quand la perspective d'un ministère et d'un État-major unique apparaît au début des années 1890, elle est encore pionnière. Mais, durant la décennie suivante, cet horizon s'installe dans le débat politique. Mieux, la création du CSDN en 1906 marque une première réalisation concrète. Elle n'est pas un phénomène isolé, à l'opposé de ce qui est jusqu'à présent admis, mais l'aboutissement d'un processus étalé sur une quinzaine d'années. Pourtant, on l'a vu, la mise en œuvre de cette nouvelle instance s'avère difficile, comme en témoignent les réformes de 1911 et 1913. Le poids des habitudes, des corporatismes, la crainte de l'émergence d'un pouvoir personnel s'entremêlent pour expliquer ces difficultés. Elles ne sont d'ailleurs pas isolées : outre-Manche également, les débuts du *Committee of Imperial Defence* sont décevants¹⁴⁷. Mais, comme en France, sa création est le produit d'une dynamique désormais bien enclenchée, et qui traverse le siècle.

Si la paternité intellectuelle de Gambetta reste à préciser, tout comme le rôle de Freycinet, celui du général Iung et du capitaine Moch est fondateur. Indéniablement, ce sont eux qui font émerger l'idée d'une institutionnalisation de la défense nationale dans la première moitié des années 1890. Quand elle

¹⁴⁴ On dénombre neuf séances d'octobre 1911 à juillet 1914 : Jean-Claude Devos, Jean Nicot, Philippe Schillinger, Pierre Waksman et Josette Ficat, *Inventaire sommaire des archives de la Guerre, série N, 1872-1919*, t. II, *Conseils... Généraux en chef*, Vincennes, État-major de l'armée de Terre, Service historique, 1974, p. 8.

¹⁴⁵ P. Vial, *La Mesure d'une influence...*, *op. cit.*, p. 338-339.

¹⁴⁶ Jean-Louis de Lanessan, *La Crise de la République*, Paris, Alcan, 1914, p. 279. L'ouvrage a été achevé à la fin du mois de juin.

¹⁴⁷ Franklyn Arthur Johnson, *Defence by Committee: The British Committee of Imperial Defence, 1885-1959*, London/New York, Oxford University Press, 1960.

s'affirme au siècle suivant, le nom de Messimy apparaît très vite : l'institution du CSDN lui doit beaucoup. Mais s'il sut rendre justice à son collègue Berteaux ou au général Langlois, le fougueux député eut tendance à oublier les autres avocats de cette cause, de Fleury-Ravarin à Eugène Étienne, pour ne rien dire de cet officier anonyme, connu sous les seules initiales de N. A.

Dans ce débat qui se noue en bonne part autour de la question de la défense des côtes et de celle de l'outre-mer, l'absence des marins tranche. Seule exception, relative, celle de civils qui les ont côtoyés : Paul Fontin, ancien collaborateur du ministre Aube, ou Édouard Lockroy et Jean-Louis de Lanessan, qui furent ministres eux-mêmes. Encore ces derniers n'apparaissent-ils qu'à la marge. Seul Fontin est pleinement impliqué, retrouvant le rôle d'agitateur intellectuel qui l'a fait connaître au moment des débats de la Jeune École. Il faut ajouter le nom du contre-amiral Réveillère qui, en dépit de sa proximité idéologique avec Fontin, Iung ou Moch, se révèle cette fois un tenant de la tradition et un opposant déclaré à la perspective d'une unification de la défense nationale.

292

Autre figure originale, le jeune Castex, on l'a vu, se contente d'appeler à la mise en place d'une formation interarmées au niveau des écoles de guerre. Alors même qu'il a été le collaborateur du député François Deloncle lors de sa mission d'enquête sur la défense de l'Indochine¹⁴⁸, il semble comme étranger à la question des incohérences du système militaire français outre-mer¹⁴⁹. Celui à qui est confié en 1936 la mise en place du Collège des hautes études de défense nationale n'est pour l'instant guère concerné. De la même manière, Daveluy paraît ignorer le sujet, absent de ses publications comme de ses archives¹⁵⁰. Et aucun des auteurs étudiés par Martin Motte dans son étude de référence sur la pensée navale française sous la Troisième République ne paraît avoir davantage pris en compte la question de la défense nationale¹⁵¹.

Ce silence des marins ne manque pas d'interroger, alors que manifestement la question s'est installée dans le débat politique et que deux d'entre eux siègent au CSDN, dans une situation paritaire exceptionnelle avec l'Armée¹⁵². La traditionnelle prédominance de celle-ci pèse, qui s'est accentuée avec la généralisation de la conscription. Ce déséquilibre nourrit en réaction un réflexe obsidional chez les marins, dont le périmètre institutionnel se réduit

148 Raoul Castex (enseigne de vaisseau), *Jaunes contre Blancs. Le problème militaire indochinois*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1905, p. 5-9, p. 14.

149 Cette problématique est absente de l'ouvrage cité *supra*.

150 Information aimablement fournie par l'amiral Benoît Chomel de Jarnieux, qui conserve aujourd'hui les papiers privés de son arrière-grand-père, et vient d'en publier la première biographie.

151 Martin Motte, *Une éducation géostratégique. La pensée navale française de la Jeune École à 1914*, Paris, Économica, 2004.

152 Même si la participation de l'officier général président du Comité consultatif de défense des Colonies, issu des rangs de l'armée, rééquilibre la situation à son profit.

régulièrement à partir des années 1890. Comment ne seraient-ils pas sur la défensive ? Cette réalité n'est pas seulement conjoncturelle : cette difficulté à penser globalement la défense et leur place en son sein dit la difficulté qu'éprouvent les marins à dépasser leur statut de minorité, dans un pays où leur institution n'est pas le *Senior Service*. De l'autre côté de la Manche, Maurice Hankey, un officier prometteur des *Royal Marines*, a rejoint, en 1908, le *Committee of Imperial Defence*. Entré comme *Naval Assistant Secretary*, il devient rapidement l'homme clé de l'institution¹⁵³. Il en fait, en particulier à travers l'expérience du premier conflit mondial, un laboratoire pour la modernisation des pratiques de gouvernement, dont l'héritage est toujours vivant outre-Manche¹⁵⁴.

153 Stephen Roskill, *Hankey: Man of Secrets*, London, Collins, 1970-1974, 3 vol.

154 John Naylor, *A Man and an Institution: Sir Maurice Hankey, the Cabinet Secretariat and the Custody of Cabinet Secrecy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.

HISTOIRE MARITIME

collection dirigée par Olivier Chaline

Vous pouvez retrouver à tout moment l'ensemble des ouvrages
parus dans la collection « Histoire maritime »
sur le site internet de Sorbonne Université Presses :

<https://sup.sorbonne-universite.fr/>

La Real Armada

La Marine des Bourbons d'Espagne au XVIII^e siècle

Olivier Chaline & Augustin Guimerá Ravina

Les Marines de la guerre d'Indépendance américaine

1763-1783

tome I. *L'Instrument naval*

tome II. *L'Opérationnel naval*

Olivier Chaline, Philippe Bonnichon & Charles-Philippe de Vergennes (dir.)

La Maritimisation du monde

de la préhistoire à nos jours

GIS d'histoire maritime

L'Approvisionnement des villes portuaires en Europe

du XVI^e siècle à nos jours

Caroline Le Mao & Philippe Meyzie (dir.)

La Naissance d'une thalocratie

Les Pays-Bas et la mer à l'aube du Siècle d'or

Louis Sicking

La Piraterie au fil de l'histoire

Un défi pour l'État

Michèle Battesti (dir.)

Le Voyage aux terres australes du commandant Nicolas Baudin

Genèse et préambule

1798-1800

Michel Jangoux

Les Ports du golfe de Gascogne

De Concarneau à la Corogne

XV^e-XXI^e

Alexandre Fernandez & Bruno Marnot (dir.)

Les Grands Ports de commerce français et la mondialisation

au XIX^e siècle

Bruno Marnot

Les Huguenots et l'Atlantique
Pour Dieu, la Cause ou les Affaires
Mickaël Augeron, Didier Poton et Bertrand van Ruymbeke (dir.)
Préface de Jean-Pierre Poussou

Négociants et marchands de Bordeaux
De la guerre d'Amérique à la Restauration
1780-1830

Philippe Gardey
Préface de Jean-Pierre Poussou

La Compagnie du Canal de Suez
Une concession française en Égypte
1888-1956

Caroline Piquet

Les Villes balnéaires d'Europe occidentale
du XVIII^e siècle à nos jours
Yves Perret-Gentil, Alain Lottin & Jean-Pierre Poussou (dir.)

La France et l'Indépendance américaine
Olivier Chaline, Philippe Bonnichon & Charles-Philippe de Vergennes (dir.)

Les Messageries maritimes
L'essor d'une grande compagnie de navigation française
1851-1894

Marie-Françoise Berneron-Couvenhes

Canadiens en Guyane
1745-1805

Robert Larin

Prix de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, 2006

La Mer, la France et l'Amérique latine
Christian Buchet & Michel Vergé-Franceschi (dir.)

Sous la mer
Le sixième continent
Christian Buchet (dir.)

Les Galères au musée de la Marine
Voyage à travers le monde particulier des galères
Renée Burlet

La Grande Maîtresse, nef de François I^{er}
Recherches et documents d'archives
Max Guérout & Bernard Liou

À la mer comme au ciel
Beautemps-Beaupré et la naissance de l'hydrographie moderne
L'émergence de la précision en navigation et dans la cartographie marine

1700-1850

Olivier Chapuis

Prix de l'Académie de marine, 2000

Grand prix de la Mer décerné par l'association
des écrivains de langue française, 2000

Les Marines de guerre européennes

XVII^e-XVIII^e siècles

Martine Acerra, José Merino & Jean Meyer (dir.)

Six millénaires d'histoire des ancres

Jacques Gay

Coligny, les protestants et la mer

1558-1626

Martine Acerra & Guy Martinière (dir.)

« BIBLIOTHÈQUE DE LA REVUE D'HISTOIRE MARITIME »

La Vie et les travaux du chevalier Jean-Charles de Borda (1733-1799).

Épisode de la vie scientifique du XVII^e siècle

Jean Mascart

REVUE D'HISTOIRE MARITIME

Dirigée par Olivier Chaline & Sylviane Llinares

28. *Sortir de la guerre sur mer*
27. *Mer et techniques*
26. *Financer l'entreprise maritime*
25. *Le Navire à la mer*
24. *Gestion et exploitation des ressources marines de l'époque moderne à nos jours*
 - 22-23. *L'Économie de la guerre navale, de l'Antiquité au XX^e siècle*
 21. *Les Nouveaux Enjeux de l'archéologie sous-marine*
20. *La Marine nationale et la première guerre mondiale: une histoire à redécouvrir*
19. *Les Amirautés en France et outre-mer du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*
18. *Travail et travailleurs maritimes (XVIII^e-XX^e siècle). Du métier aux représentations*
 17. *Course, piraterie et économies littorales (XV^e-XXI^e siècle)*
 16. *La Puissance navale*
 15. *Pêches et pêcheries en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours*
 14. *Marine, État et Politique*
 13. *La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII^e siècle*
 12. *Stratégies navales: l'exemple de l'océan Indien et le rôle des amiraux*
 - 10-11. *La Recherche internationale en histoire maritime: essai d'évaluation*
 9. *Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*
 8. *Histoire du cabotage européen aux XVI^e-XIX^e siècles*
 7. *Les Constructions navales dans l'histoire*
 6. *Les Français dans le Pacifique*
 5. *La Marine marchande française de 1850 à 2000*
 4. *Rivalités maritimes européennes (XVI^e-XIX^e siècle)*
 - 2-3. *L'Histoire maritime à l'Époque moderne*
 1. *La Percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790*